

Acte mis en ligne le : 28/11/2023



Direction de la Commande Publique

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la restructuration et la rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole - Désignation des candidats admis à concourir

Arrêté n° 2023-152

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2162-18,

Vu la délibération du Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023 autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la restructuration et la rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole et constituant une commission d'appel d'offre *ad hoc* tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu la délibération n°2020-26 du Conseil métropolitain du 10 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau,

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 de délégation de signature aux élus,

Vu l'avis de concours envoyé à la publication le 11 juillet 2023, fixant, notamment, à 3 le nombre de candidats admis à concourir,

Vu le procès verbal de l'examen des candidatures et l'avis du jury réuni le 14 novembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article R. 2162-18 précité du Code de la commande publique, de désigner les candidats admis à participer au concours,

Décide :

Les candidats admis à participer au concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la restructuration et la rénovation du Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes Métropole sont les suivants :

- x Groupement KENGO KUMA & ASSOCIATES
- x Groupement AGENCE GOUTAL
- x Groupement MOATTI-RIVIERE

Nantes, le 27 NOV. 2023

mis en ligne le :

27 NOV. 2023

Pour la Présidente,
Le Vice-président délégué
Fabrice ROUSSEL